

AIR LIQUIDE TUNISIE
Société Anonyme au Capital de 40 937 600 Dinars
Identifiant Unique: 002412B
37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II
2035 ARIANA

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2021 A 11H00

Les actionnaires de la société **AIR LIQUIDE TUNISIE**, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de 40 937 600 Dinars, sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le mercredi 30 Juin 2021 à onze heures (11H00) **à distance par visioconférence** à partir de son siège sis au 31 rue des entrepreneurs, Zone Industrielles Charguia II, Aéroport, Ariana, sans présence physique des actionnaires, en se limitant aux membres du bureau de l'Assemblée et ce conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne dans le cadre de la conjoncture actuelle de lutte contre la pandémie du Covid-19.

L'Assemblée Générale Extraordinaire informe l'ensemble des actionnaires que :

Les documents de l'Assemblée (à savoir : le rapport du conseil d'administration et le projet des résolutions) seront consultables et téléchargeables, en ligne, à la disposition des actionnaires dans les délais réglementaires sur le site web de la société sur l'adresse suivante : <https://www.airliquide.com/fr/tunisie/actionnaires>.

A cet effet, les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote (avec signature légalisée) soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit en le déposant directement au bureau d'ordre du siège social de la société, soit par courrier électronique à l'adresse mail suivante: ww-actionnariat-alt@airliquide.com.

Il ne sera tenu compte que des votes par correspondance reçus avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale soit le **mardi 29 juin 2021**. Un formulaire unique de vote est téléchargeable sur le site web susmentionné.

Tout actionnaire désirant donner un mandat au Président de l'Assemblée pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir, au plus tard le **vendredi 25 juin 2021**, son **pouvoir** au siège de la société. Le formulaire de pouvoir est téléchargeable sur le site web.

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire en visioconférence peuvent adresser leurs coordonnées en remplissant le **formulaire de participation** mis à leur disposition sur le site susmentionné afin de recevoir un lien d'accès à la vidéoconférence et ce, au plus tard le **vendredi 25 juin 2021**. Les actionnaires ayant reçu le lien d'accès, peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, interagir et poser des questions.

Par ailleurs, les actionnaires peuvent adresser via email, à l'adresse ww-actionnariat-alt@airliquide.com, toute **question** et/ou **observation**, adressée au Président de l'Assemblée ou aux Commissaires aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et ce au plus tard le mercredi **23 juin 2021**.

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification l'article 9 des statuts,
2. Modification l'article 14 des statuts,
3. Modification l'article 16 des statuts,
4. Modification l'article 25 des statuts,
5. Modification l'article 30 des statuts,
6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

P/CONSEIL D'ADMINISTRATION